

Secrétariat général	INFORMATION OFFICIELLE
COMITÉ EXÉCUTIF	Page 1 de 7
Résolutions adoptées à la 0191^e séance tenue le 27 août 2024	Date d'adoption du procès-verbal : Le 8 octobre 2024

E-0191-4.1 **RÉAFFECTATION DES ESPACES - CONTRATS DES ENTREPRENEURS-LOTS -
AUTORISATION DE CONCLURE ET DE SIGNER LES CONTRATS -
AMENDEMENT DE RÉSOLUTIONS**
2024-A0016-0191^e-406

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0191^e-406** et son **annexe** déposés aux archives :

- autorise l'augmentation du montant maximum pour l'ensemble des contrats-lots à 225 M\$, avant taxes, le montant maximum de 30 M\$, avant taxes, par lot, s'appliquant toujours, et par conséquent :
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, et le directeur général de la Direction des projets majeurs d'infrastructures, **Alain Boillard**, lorsque le Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6), l'y autorise, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication, les contrats pour les services d'entrepreneurs spécialisés qui auront été retenus à la suite des appels d'offres, sauf dans les cas où la situation suivante est constatée :
 - o le montant estimé pour un contrat est de 10 M\$ ou plus, avant taxes, et la soumission de l'entrepreneur spécialisé excède ce montant par une variation supérieure ou égale à 15 % ;et tout autre document pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, de même que tout amendement apporté aux documents préalablement visés, mais uniquement lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (n° 10.6) ;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, et autorise le directeur général de la Direction des projets majeurs d'infrastructures, **Alain Boillard**, lorsque le Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6) l'y autorise, à signer, pour et au nom de l'Université, les documents de cession de ces contrats au gérant de construction après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, de même que tout amendement apporté aux documents préalablement visés, mais uniquement lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (n° 10.6).

Secrétariat général	INFORMATION OFFICIELLE
COMITÉ EXÉCUTIF	Page 2 de 7
Résolutions adoptées à la 0191^e séance tenue le 27 août 2024	Date d'adoption du procès-verbal : Le 8 octobre 2024

E-0191-4.2 RÉAFFECTATION DES ESPACES - CONTRATS DES ENTREPRENEURS-LOTS -
AUTORISATION DE CONCLURE ET DE SIGNER LES CONTRATS -
AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DU LOT DE VENTILATION NIVEAUX
5 ET 6 (LOT L2302-01)
2024-A0016-0191^e-407

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0191^e-407** et son **annexe** déposés aux archives :

- ratifie la signature par le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, et par le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, agissant conjointement pour et au nom de l'Université, de la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, du Contrat-lot et de l'avis de cession de contrat au gérant-constructeur Pomerleau inc. pour le Lot L2302-01 « Ventilation niveaux 5 et 6 » dont l'estimation était supérieure à 10 M\$, et dont le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme excédait le montant de l'estimation par une variation supérieure à 15%;
- autorise la signature par le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, et le directeur général de la Direction des projets majeurs d'infrastructures, **Alain Boilard** lorsque le Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6) l'y autorise, pour et au nom de l'Université de tout autre document pour donner effet à la présente résolution de même que tout amendement apporté aux documents préalablement signés après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no. 10.6).

E-0191-4.3 RÉAFFECTATION DES ESPACES - CONTRATS DES ENTREPRENEURS-LOTS -
AUTORISATION DE CONCLURE ET DE SIGNER LES CONTRATS -
AMENDEMENT AU CONTRAT DU LOT DE VENTILATION NIVEAUX 3-4 + 7-8-9
(LOT L2303-01)
2024-A0016-0191^e-408

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0191^e-408** et son **annexe** déposés aux archives :

- ratifie la signature par le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, et par le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, agissant conjointement pour et au nom de l'Université, de la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, du Contrat-lot et de l'avis de cession de contrat au gérant-constructeur Pomerleau inc. pour le Lot L2303-01 « Ventilation niveaux 3-4 + 7-8-9 » dont l'estimation était légèrement en deçà

Secrétariat général	INFORMATION OFFICIELLE
COMITÉ EXÉCUTIF	Page 3 de 7
Résolutions adoptées à la 0191^e séance tenue le 27 août 2024	Date d'adoption du procès-verbal : Le 8 octobre 2024

de 10 M\$, et dont le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme excédait le montant de l'estimation par une variation supérieure à 15%;

- autorise la signature par le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, et le directeur général de la Direction des projets majeurs d'infrastructures, **Alain Boilard**, lorsque le Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6) l'y autorise, pour et au nom de l'Université de tout autre document pour donner effet à la présente résolution de même que tout amendement apporté aux documents préalablement signés après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais uniquement lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no. 10.6).

E-0191-4.4 FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT - RÉFLECTION DE MAÇONNERIE - CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN CONSTRUCTION - AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES
2024-A0016-0191^e-415

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0191e-415** et son **annexe** déposés aux archives autorise :

- Le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les documents contractuels en lien avec les dépenses supplémentaires, d'un **montant total maximal de 2,7 M\$ (avant taxes)**, engendrées du contrat liant l'Université de Montréal à l'entrepreneur ST-DENIS-THOMSON dans le cadre du projet 55638 en lien avec la réfection complète de la maçonnerie du pavillon de la Faculté de l'aménagement, et tout autre document requis, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis, en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (n° 10.6).

E-0191-4.5 POINT REPORTÉ

Secrétariat général	INFORMATION OFFICIELLE
COMITÉ EXÉCUTIF	Page 4 de 7
Résolutions adoptées à la 0191^e séance tenue le 27 août 2024	Date d'adoption du procès-verbal : Le 8 octobre 2024

E-0191-4.6 OCCASION D'ACQUISITION IMMOBILIÈRE – 950 BEAUMONT, MONTRÉAL
2024-A0016-0191^e-410

Le Comité exécutif autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, à poursuivre les démarches auprès des différents acteurs associés à l'éventuelle acquisition du 950, avenue Beaumont à Montréal, et ce, conformément au document **2024-A0016-0191^e-410** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0191-4.7 EFFETS DE COMMERCES, CHÈQUES, AUTRES DOCUMENTS BANCAIRES -
MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE SIGNATURES
2024-A0016-0191^e-413

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0191^e-413** déposé aux archives, autorise les personnes suivantes :

- Daniel Jutras, recteur
- Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances
- Matthew Nowakowski, vice-recteur adjoint aux finances
- Alain Sauvageau, trésorier
- Yolaine Beaulieu, contrôleur
- Ama Charlène Kouao, chef de section comptabilité générale
- Jean-François Paquin, chef des placements

- à signer ou autrement attester, reconnaître et ratifier tout acte, titre, convention, certificat, procuration, transfert ou quittance concernant la souscription, l'achat, la vente, l'échange, le transfert et l'encaissement de valeurs mobilières de l'Université de Montréal, tels que des actions, obligations, débentures ou autres droits ou titres négociables, de même que tous effets de commerce y reliés, que tels placements soient souscrits, enregistrés détenus ou reconnus nominalement pour ou par l'Université en son nom propre ou en fiducie pour l'un ou l'autre de ses corps ou organismes;

- à signer tous chèques, garanties, lettres de change et autres effets de commerce, de même que tous titres et documents bancaires tirés, souscrits ou autrement reconnus pour et au nom de l'Université de Montréal;

- à utiliser au besoin, pour signature des chèques seulement, tout procédé graphique ou mécanique jugé approprié;

étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents :

Secrétariat général	INFORMATION OFFICIELLE
COMITÉ EXÉCUTIF	Page 5 de 7
Résolutions adoptées à la 0191^e séance tenue le 27 août 2024	Date d'adoption du procès-verbal : Le 8 octobre 2024

- libère toutes banques auxquelles l'Université de Montréal produira un spécimen approuvé de signature par procédé graphique ou mécanique de toute responsabilité pouvant découler de l'usage non autorisé, erroné ou illégal de tel procédé, et les tient quittes et indemnes de toutes réclamations consécutives à tel usage non autorisé, erroné ou illégal, pourvu et sous réserve que telles banques procèdent à la vérification et à la conformité des spécimens de signatures et du procédé graphique ou mécanique;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances ou le secrétaire général à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université de Montréal fait affaire.

E-0191-5.1 CENTRE AUTONOME DE GESTION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE (CHUV) - NOMINATION
2024-A0016-0191^e-404

Le Comité exécutif, nomme **Marie-Pier Vincent** à titre de membre représentant la clientèle provenant des animaux de la ferme et du milieu agricole au Centre autonome de gestion du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (Conseil du CHUV), et ce, pour un premier mandat d'une durée de deux (2) ans, débutant le 28 août 2024 et se terminant le 30 septembre 2026, conformément au document **2024-A0016-0191^e-404** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0191-5.2 CHAIRE INDUSTRIELLE ALLIANCE DE RECHERCHE EN LEUCÉMIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DE TITULAIRE
2024-A0016-0191^e-416

Le Comité exécutif nomme **Josée Hébert**, professeure titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie de l'Université de Montréal, et ce, pour un quatrième mandat de cinq (5) ans débutant le 1^{er} septembre 2024 et se terminant le 31 août 2029, conformément au document **2024-A0016-0191^e-416** et son **annexe** déposés aux archives.

Secrétariat général	INFORMATION OFFICIELLE
COMITÉ EXÉCUTIF	Page 6 de 7
Résolutions adoptées à la 0191^e séance tenue le 27 août 2024	Date d'adoption du procès-verbal : Le 8 octobre 2024

E-0191-5.3 CHAIRE SUZANNE VÉRONNEAU-TROUTMAN M.D., FRCS(C), FACS DU
DÉPARTEMENT D'OPHTALMOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL -
NOMINATION DE TITULAIRE
2024-A0016-0191^e-417

Le Comité exécutif nomme **Ian MacDonald**, professeur titulaire de clinique au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Suzanne Véronneau-Troutman M.D., FRCS(C), FACS du Département d'ophtalmologie de l'Université de Montréal, et ce, pour la durée de son premier mandat à titre de directeur du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, conformément au document **2024-A0016-0191^e-417** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0191-5.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEUR(E)S
2024-A0016-0191^e-403

Le Comité exécutif prend acte des nominations et des renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2024-A0016-0191^e-403** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0191-5.5 COMITÉ PERMANENT EN MATIÈRE DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL
(COVACS) - NOMINATIONS
2024-A0016-0191^e-411

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0191^e-411** et son **annexe** déposés aux archives, nomme les personnes suivantes au Comité permanent en matière de violence à caractère sexuel, et ce, pour des mandats respectifs de quatre (4) ans débutant le 27 août 2024 et se terminant le 31 mai 2028 :

- **Dimitri Girier**, chef de section – Apprentissage, développement et inclusion à la Direction des ressources humaines, à titre de membre dirigeant;
- **Tanya Salmeri**, cheffe de section – Santé et mieux-être au travail à la Direction des ressources humaines, à titre de membre dirigeante;
- **Audrey Laplante**, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre professeure;
- **Sophia Fernandez**, conseillère au Bureau du respect de la personne, à titre de membre du Bureau du respect de la personne;

Secrétariat général	INFORMATION OFFICIELLE
COMITÉ EXÉCUTIF	Page 7 de 7
Résolutions adoptées à la 0191^e séance tenue le 27 août 2024	Date d'adoption du procès-verbal : Le 8 octobre 2024

- **Caroline Savard**, conseillère au vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques, à titre de membre du personnel non enseignant.

E-0191-5.6 **COMITÉ DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA DISCRIMINATION - NOMINATIONS**
2024-A0016-0191^e-405

Le Comité exécutif , conformément au document **2024-A0016-0191^e-405** et ses **annexes** déposés aux archives, nomme les personnes suivantes au Comité de prévention du harcèlement et de la discrimination, et ce, pour des mandats respectifs de quatre (4) ans débutant le 27 août 2024 et se terminant le 31 mai 2028 :

- **Hayder Achouri**, conseiller principal au vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques, à titre de membre des autres personnels;
- **Flora Haddad-Lolot**, représentante de l'AGEEFEP, à titre de membre étudiante;
- **Isabelle Ouellette**, coordonnatrice aux affaires universitaires de la FAÉCUM, à titre de membre étudiante;
- **Yasmeen Lazaar**, coordonnatrice à la vie de campus de la FAÉCUM, à titre de membre étudiante;
- **Nicole Languerand**, directrice générale des Services à la vie étudiante, à titre de membre des Services à la vie étudiante.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot